

CONSEIL NATIONAL DES PROGRAMMES

2, Circuit de la Foire
L- 1347 Luxembourg
Tél : + 352 478 2066
Fax : + 352 478 2073
e-mail : carole.kickert@cnp.etat.lu

Le CNP et les élections de juin 2004

Lors de sa dernière assemblée plénière, le CNP a procédé à un échange de vues sur la question de la surveillance des programmes radio et télé pendant la campagne électorale.

De l'initiative prise lors de la phase préélectorale de 1999 résultait l'élaboration d'un tableau quantitatif des apparitions des principaux acteurs du monde politique luxembourgeois.

S'il n'était pas de mise de tirer de ce relevé quelconque conclusion en matière de contenu des prestations des différents personnages visés par l'analyse, ni des prestations des journalistes impliqués, il faut néanmoins savoir qu'il avait servi, à plusieurs reprises, à étoffer les prises de position du CNP saisi de plaintes en phase électorale de 1999.

L'assemblée plénière du CNP a donc pris la décision de renouer avec l'initiative de 1999 ; celle-ci sera étoffée par l'élaboration d'un modèle scientifique, dont les différentes catégories permettront de tirer des conclusions plus explicites que celles de 1999, tout en respectant les spécificités politiques et médiatiques luxembourgeoises. Seront pris en compte pour ce relevé les principales émissions d'informations des médias audiovisuels suivants :

- télévisions : RTL, dok, Tango
- radios : RTL, 100,7, DNR.

Le relevé de cette surveillance rapprochée en période électorale fournira au CNP les moyens adéquats pour subvenir à son rôle de co-régulateur, et ce pendant une période d'importance cruciale en matière d'équité et d'équilibre dans les médias audiovisuels.

Il faudra cependant garder à l'esprit qu'il s'agit là d'une initiative distincte de celle de l'étude sur le paysage médiatique, dont le deuxième volet va être réalisé sous peu ; rien n'empêche que les deux projets pourront être complémentaires.

Ainsi, le relevé réalisé tout au long de la phase électorale devra permettre au CNP de faire usage au quotidien du code de conduite élaboré lors de la première phase de l'étude de Trèves et adopté par l'assemblée plénière en début d'année.

Le CNP se tient à la disposition du public pour toute information complémentaire ainsi que pour la diffusion des résultats de cette surveillance.

Communiqué par le bureau exécutif du CNP